

RCS : SAINTES Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00572 Numéro SIREN : 515 080 992 Nom ou dénomination : 3G SOLAR
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2020 sous le numéro de dépôt 1319

Greffe du tribunal de commerce de Saintes



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/1319

Déposant :

Nom/dénomination : 3G SOLAR

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 515 080 992

N° gestion : 2009 B 00572



Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/MCU/2009 B 00572

CASSIOPEE EXPERTISE

ZAC Recouvrance

6 IMP RECOUVRANCE

17100 SAINTES

Nos références : MCU/2009 B 00572

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

Société par actions simplifiée 3G SOLAR

LIEU-DIT LA GRANDE MERCERIE

17260 CRAVANS

SIREN : 515 080 992

N° de gestion : 2009 B 00572

Le greffier soussigné constate le 08/04/2020 le dépôt, arrivé au greffe le 16/03/2020, enregistré sous le numéro 2020/1319, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2018

Récépissé délivré le 08/04/2020

Le greffier

Maitre Marc BINNIÉ



SCP Béatrice MAFIOLY et Marc BINNIÉ
SIREN : 318 054 673 R.C.S. SAINTES - N° TVA intracommunautaire : FR57318054673



3G SOLAR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 15 000.00 €

Siège social : La Grande Mercerie

17260 CRAVANS

515 080 992 RCS SAINTES

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 25 AVRIL 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 67 516.73 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 67 516.73 €
- Soit un bénéfice distribuable de 67 516.73 €
- Une somme de 50 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant de 33.33 €
- et le solde, soit 17 516.73 €
au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 33.33 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 avril 2019, sous déduction pour les actionnaires personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

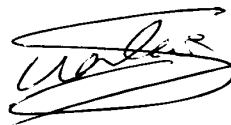
Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés
31/12/2017	50 000.00 €
31/12/2016	30 000.00 €
31/12/2015	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
Le président





ZAC Recouvrance
6 impasse Recouvrance
BP 60032
17101 SAINTES CEDEX
Tel. 05 46 74 02 55
Fax 05 46 74 51 37
e-mail : contact@cassiopee-expertise.fr

SAS au capital de 38 112 €
RCS Saintes B 527 370 907

SAS 3G SOLAR

La Grande Mercerie

17260 CRAVANS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018



Notaire en charge de la certification
M. D. S. Notaire en charge de la certification
M. D. S. Notaire en charge de la certification
M. D. S. Notaire en charge de la certification

Dossier N° 005733 en Euros.



Désignation de l'entreprise SAS 3G SOLAR Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise La Grande Mercerie 17260 CRAVANS

Número SIRET * 5 1 5 0 8 0 9 9 2 0 0 0 2 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	494 895	531 601
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	494 895	531 601
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	64 904	59 379
	{ Autres * (3)	072	074	1 666	1 501
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	109 776	134 228
	Charges constatées d'avance *	092	094	3 476	361
	Total II	096	098	179 821	195 469
	Total général (I+II)	110	112	674 716	727 070
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 000	15 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 500	1 500
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132		141 356	126 206
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		67 517	65 150
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		225 372	207 856
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		446 148	499 793
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 169	2 437
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172		1 026	16 985
	Produits constatés d'avance	174			
RENOUVOIS	Total III	176		449 344	519 214
	Total général (I + II + III)	180		674 716	727 070
	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	391 187
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 083
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 303 Septies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS 3G SOLAR

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le

13 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		services *		217	218	143 013	142 857	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	143 013	142 857		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	10 424	11 516	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	287	244	309	308	
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements *				254	37 790	37 780	
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	48 523	49 604	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	94 490	93 253		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280				
	Produits exceptionnels (IV)			290	1	0		
	Charges financières (V)			294	7 601	8 438		
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300		524
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	19 374	19 141		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	67 517	65 150		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	67 517	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	19 374			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	Divers (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 duodecies)	992		350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	86 891	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	86 891	372		

Dossier N° 005733 en Euros.

CASSIOPEE EXPERTISE



Signature

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3G SOLAR

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	73 075	422		424		426	73 075	73 075
	Constructions	430	626 962	432		434		436	626 962	626 962
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 811	442	1 083	444		446	4 894	4 894
	Installations générales, agencements divers	450	31 890	452		454		456	31 890	31 890
	Matériel de transport	460	7 500	462		464		466	7 500	7 500
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	743 238	492	1 083	494		496	744 321	744 321

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510	5 331	512	1 653	514		516	6 984
	Constructions	520	191 852	522	31 363	524		526	223 215
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 212	532	773	534		536	2 985
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 110	542	2 501	544		546	10 611
	Matériel de transport	550	4 132	552	1 500	554		556	5 632
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570	211 637	572	37 790	574		576	249 427

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	73 075		
Constructions sur sol propre	626 962		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 811		1 083
Installations générales agencements aménagements divers	31 890		
Matériel de transport	7 500		
TOTAL	743 238		1 083
TOTAL GENERAL	743 238		1 083

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			73 075	73 075
Constructions sur sol propre			626 962	626 962
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 894	4 894
Installations générales agencements aménagements divers			31 890	31 890
Matériel de transport			7 500	7 500
TOTAL			744 321	744 321
TOTAL GENERAL			744 321	744 321

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	5 331	1 653		6 984
Constructions sur sol propre	191 852	31 363		223 215
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 212	773		2 985
Installations générales agencements aménagements divers	8 110	2 501		10 611
Matériel de transport	4 132	1 500		5 632
TOTAL	211 637	37 790		249 427
TOTAL GENERAL	211 637	37 790		249 427

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	1 653				
Constructions sur sol propre	31 363				
Instal. techniques matériel outillage indus.	773				
Instal. générales agenc. aménag. divers	2 501				
Matériel de transport	1 500				
TOTAL	37 790				
TOTAL GENERAL	37 790				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	64 904	64 904	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 666	1 666	
Charges constatées d'avance	3 476	3 476	
TOTAL	70 045	70 045	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	515	515		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	445 633	54 446	226 702	164 485
Fournisseurs et comptes rattachés	2 169	2 169		
Impôts sur les bénéfices	726	726		
Autres impôts taxes et assimilés	287	287		
Autres dettes	13	13		
TOTAL	449 344	58 156	226 702	164 485
Emprunts remboursés en cours d'exercice	53 582			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	1 500			1 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques		
Matériels et outillages	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau		
Mobilier		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	64 904
Total	64 904

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	515
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 752
Dettes fiscales et sociales	287
Total	2 554

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 476
Total	3 476



Jean-Georges SAND

Ingénieur Commercial

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

**1 rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM**

Tél. : 03.88.15.24.15 - Fax : 03.88.15.24.16
www.cabinet-sand.fr

3G SOLAR

*Société par actions simplifiée
Capital social de 15 000 €*

La Grande Mercerie
17260 CRAVANS

R.C.S. SAINTES
SIREN 515 080 992

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice

du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté
BANQUE POPULAIRE STRASBOURG - Cpte n° 06 21 6208609

3G SOLAR

*Société par actions simplifiée
Capital social de 15 000 €*

**La Grande Mercerie
17260 CRAVANS**

*RCS de SAINTES : 515 080 992
SIREN 515 080 992*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 3G SOLAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

1. OPINION

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

SAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGRÉÉ
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tél. 03 88 15 24 15



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

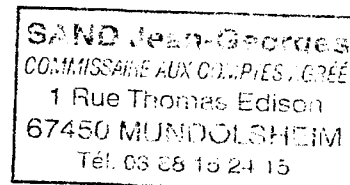
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société.



6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Mundolsheim, le 12/03/2020

SAND J.G.
Commissaire aux Comptes

SAND Jean-Georges
COMMISSAIRE AUX COMPTES AGÉE
1 Rue Thomas Edison
67150 MUNDOLSHEIM
Tél. 03 83 15 24 15

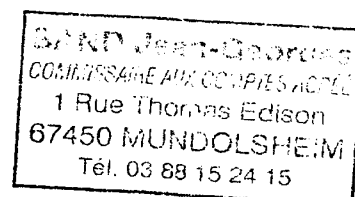
ANNEXE :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les compte annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Désignation de l'entreprise SAS 3G SOLARNéant ☐Adresse de l'entreprise La Grande Mercerie17260 CRAVANSNuméro SIRET * 5 1 5 0 8 0 9 9 2 0 0 0 2 4Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

				Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 1 8]		Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 1 7]	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	494 895		531 601	
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	494 895		531 601	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	64 904		59 379	
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	1 666		1 501	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	109 776		134 228	
	Charges constatées d'avance *	092	094	3 476		361	
	Total II	096	098	179 821		195 469	
Total général (I+II)		110	112	674 716		727 070	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 000		15 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 500		1 500	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	141 356		126 206	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		67 517		65 150	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		225 372		207 856	
	Provisions pour risques et charges	144					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		446 148		499 793	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 169		2 437	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	1 026		16 985	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		449 344		519 214	
Total général (I + II + III)		180		674 716		727 070	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		391 187	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 083	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 303 bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 3G SOLAR**

Page 25

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION					Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
					13	1	1	2	2	0	1	8	1	3	1	1
	Ventes de marchandises *				209								210			
			dont export													
			et livraisons													
			intracommunautaires													
	Production vendue	biens			215								214			
		services *			217											
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)														
													218	143	013	142 857
	Production immobilisée *												222			
	Subventions d'exploitation reçues												224			
	Autres produits												226			
													230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												232	143	013	142 857

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234			
	Variation de stock (marchandises) *												236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240			
	Autres charges externes * :		dont crédit bail :										242	10	424	11 516
			- mobilier													
			- immobilier													
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle		243		287						244	309		308
			(CFE et CVAE *)													
	Rémunérations du personnel *												250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252			
	Dotations aux amortissements *												254	37	790	37 780
	Dotations aux provisions												256			
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259								262			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
	Total des charges d'exploitation (II)												264	48	523	49 604

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)													270	94	490	93 253
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers												280			
	Produits exceptionnels												290	1		0
	Charges financières												294	7	601	8 438
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347								300			524
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348											
	Impôts sur les bénéfices *												306	19	374	19 141

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)													310	67	517	65 150
B - RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2											

RÉGULATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318			
	Provisions non déductibles *												322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												324	19	374	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247											330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option												251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997			

DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (cf. notice)	986											138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. notice)	981											990			
	ZFA (cf. notice)	345											992			350
	*Dédution exceptionnelle (art 39 decies)															

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS													352	86	891	354
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	----	-----	-----

DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS													370	86	891	372
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	----	-----	-----



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302, Section
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3G SOLAR

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	73 075	422		424		426	73 075			73 075	
	Constructions	430	626 962	432		434		436	626 962			626 962	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 811	442	1 083	444		446	4 894			4 894	
	Installations générales, agencements divers	450	31 890	452		454		456	31 890			31 890	
	Matériel de transport	460	7 500	462		464		466	7 500			7 500	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	743 238	492	1 083	494		496	744 321			744 321	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510	5 331	512	1 653	514		516	6 984				
	Constructions	520	191 852	522	31 363	524		526	223 215				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 212	532	773	534		536	2 985				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 110	542	2 501	544		546	10 611				
	Matériel de transport	550	4 132	552	1 500	554		556	5 632				
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566					
TOTAL		570	211 637	572	37 790	574		576	249 427				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des Immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591							
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3G SOLAR

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 133
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Document N° 2033-D-2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

COPIE CERTIFIEE
1 Rue Thomas Edison
67450 MUNDOLSHEIM
Tel. 03 88 15 24 15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	73 075		
Constructions sur sol propre	626 962		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 811		1 083
Installations générales agencements aménagements divers	31 890		
Matériel de transport	7 500		
TOTAL	743 238		1 083
TOTAL GENERAL	743 238		1 083

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			73 075	73 075
Constructions sur sol propre			626 962	626 962
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 894	4 894
Installations générales agencements aménagements divers			31 890	31 890
Matériel de transport			7 500	7 500
TOTAL			744 321	744 321
TOTAL GENERAL			744 321	744 321

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	5 331	1 653		6 984
Constructions sur sol propre	191 852	31 363		223 215
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 212	773		2 985
Installations générales agencements aménagements divers	8 110	2 501		10 611
Matériel de transport	4 132	1 500		5 632
TOTAL	211 637	37 790		249 427
TOTAL GENERAL	211 637	37 790		249 427

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	1 653				
Constructions sur sol propre	31 363				
Instal. techniques matériel outillage indus.	773				
Instal. générales agenc. aménag. divers	2 501				
Matériel de transport	1 500				
TOTAL	37 790				
TOTAL GENERAL	37 790				

SAND Jean-Thierry
COMMISSAIRE AUX COMPTES
1 Rue Thomas Edison
67150 MUELLERSTADT
Tél. 03 85 15 24 15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients		64 904	64 904	
Taxe sur la valeur ajoutée		1 666	1 666	
Charges constatées d'avance		3 476	3 476	
TOTAL		70 045	70 045	

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	515	515			
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	445 633	54 446		226 702	164 485
Fournisseurs et comptes rattachés	2 169	2 169			
Impôts sur les bénéfices	726	726			
Autres impôts taxes et assimilés	287	287			
Autres dettes	13	13			
TOTAL		449 344	58 156	226 702	164 485
Emprunts remboursés en cours d'exercice	53 582				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		
		Au début	Créés	Remboursés
actions	10.0000	1 500		
				1 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques		
Matériels et outillages	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau		
Mobilier		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SAS 3G SOLAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES
1 Rue Thomas Edison
67430 MUNDOLSHEIM
Tél. 03 85 16 24 10



[Signature]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	64 904
Total	64 904

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	515
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 752
Dettes fiscales et sociales	287
Total	2 554

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 476
Total	3 476

SAND 19.01.2020
COMMISSAIRE AUX COMPTES ATPE
1 Rue Thomas Edison
67150 WILDOLFSHEIM
Tel. 03 89 10 24 15